



VILLE DE PULLY

*Municipalité*

2 mars 2005

**C 11/2005**

## **Communication au Conseil communal**

**(Séance du 9 mars 2005)**

### **Chemin Jean Pavillard, tronçon Nord**

### **Réfection de la chaussée, mise en séparatif et renouvellement des conduites industrielles**

**(Préavis No 6-2002)**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 27 mars 2002, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de **Fr. 900'000.-** destiné à couvrir les frais des travaux de construction de l'objet cité en titre.

Les travaux ont débuté le 8 novembre 2002 et se sont achevés mi-octobre 2003. Les revêtements définitifs ont été posés durant l'été 2004 et la vérification finale des travaux a été effectuée le 27 septembre 2004.

Les objectifs de mise en séparatif, de remplacement des conduites industrielles et de réfection de la chaussée sont pleinement atteints. Les aménagements urbains, ainsi que les éléments de modération de trafic, sont appréciés des usagers.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage des crédits d'investissements engagés pour la construction de l'objet cité en titre selon les indications ci-après :

- Coût total des travaux de réfection de la chaussée, mise en séparatif et renouvellement des conduites industrielles : **Fr. 753'527.00.- (TTC).**
- Le chantier s'est achevé avec un coût global inférieur de Fr. 146'473.- par rapport à la demande de crédit de Fr. 900'000.-. Cette moins-value correspond à une diminution globale de l'investissement prévu de l'ordre de 16% pour cet objet.
- Ce bon résultat provient essentiellement des conditions locales rencontrées meilleures que prévues (qualité du terrain en place).

LA MUNICIPALITE